

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-350-1926 portant promotion dans le personnel de la C. F. S.

n° 15-350-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1925

Numéro JO
n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro
31 janvier 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le tableau d'avancement établi par la commission prévue par arrêté du 29 décembre 1925: Vu les disponibilités budgétaires,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Sont promus pour prendre effet du 1er janvier 1926 les agents dont les noms suivent : Cadre local des P. T. T. Au grade de chef de section : A l'ancienneté, M. Parès, sous-chef de section de 1er classe. Au grade de mécanicien principal de 3e classe : A l'ancienneté. M. Fontanel mécanicien de 1re classe des P. T. T. Cadre local de la garde indigène. Au grade de garde principal de 2e classe: A l'ancienneté, M. Guezennec, garde principal de 3e classe. Cadre local des travaux publics. Au grade de commis principal des T. P. : A l'ancienneté M. Pla. commis de 1er classe. Cadre local des secrétariats qénéranr. Au grade de commis principal des secrétariats généraux : A l'ancienneté, M. Belvind commis de 1er classe.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

CHAPon-BAISSAC.